



Bulletin Municipal 2023

Commune de MONTCEL

LE MOT DU MAIRE

Chères Montcelloises, Chers Montcellois,

En ce mois de janvier 2023, nous sommes presque à mi-mandat.

De nombreux engagements pris dans notre profession de foi de 2020 ont déjà été réalisés, mais les défis ne manquent pas pour les trois prochaines années.

En effet, il nous faudra finaliser la procédure d'aménagement foncier, mener l'enquête publique puis financer et réaliser les travaux connexes (travaux de voirie, hydrauliques, remise en culture, environnementaux).

Nous devons également faire aboutir nos réflexions et travaux relatifs à notre plan d'eau, son maintien ainsi qu'une éventuelle extension accompagnée de nouveaux équipements de loisirs.

Je remercie pour leur investissement toutes les personnes qui participent au pilotage de ces deux

projets, les membres de la commission communale d'aménagement foncier et du GRAPPE (Groupe de Réflexion et d'Action Pour le Plan d'Eau).

Cette deuxième partie du mandat sera également consacrée à apporter des réponses à la crise énergétique, à mettre en œuvre l'indispensable transition en s'appuyant sur le triptyque sobriété-efficacité-production d'énergie renouvelable, à limiter nos dépenses et augmenter les recettes communales.

De nombreuses actions ont déjà été réalisées pour réduire nos consommations (rénovation de bâtiments, réduction des consignes de chauffage et d'éclairage). Elles seront poursuivies et accompagnées, je l'espère, par l'aboutissement de deux projets de production d'énergie renouvelable :

- l'installation au lieu-dit Laschamps d'une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc (Mégawatts-crête), qui permettrait de concilier protection de zones humides, développement d'une flore particulière, valorisation pédagogique d'une source et production d'énergie
- notre projet éolien citoyen qui entre dans sa dernière phase de développement. De nouvelles réunions publiques vont vous être proposées et de la documentation vous sera distribuée. Ce projet mérite votre attention et votre réflexion, il répond à de multiples enjeux de notre territoire et doit faire l'objet d'un débat sérieux, sourcé et serein, non calomnieux ou mensonger.

Chères Montcelloises, chers Montcellois, je vous souhaite le meilleur pour 2023 et vous invite à participer aux vœux de la municipalité le dimanche 29 janvier à 10h30, cérémonie au cours de laquelle nous honorerons trois de nos anciens élus qui ont longuement œuvré en faveur de la commune et de ses habitants.

Le Maire, Grégory BONNET



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
SOMMAIRE	2
LA MAIRIE	3
SALLE POLYVALENTE	9
ESPACE PARTAGÉ	10
BARNUM	10
ÉTANG	12
ÉCOLES	13
INFORMATIONS	15
ASSOCIATIONS	16
VIE DES QUARTIERS	18
RAPPEL DES RÈGLES	19
COMMÉMORATIONS	20
UN PEU D'HISTOIRE	21
ANNUAIRE ENTREPRISES	22

LA MAIRIE

Informations pratiques

Mairie

3 rue Suchet des Rameaux - Le Bourg
63460 MONTCEL

Le secrétariat est ouvert au public le lundi de 14h à 18h30 et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Tél : 04 73 33 03 65

Courrier électronique : mairie@montcel.fr

Secrétariat assuré par Madame Ludivine MONTEL

Services techniques : Monsieur Vincent BRUNETON

Agent d'entretien : Madame Nadège BROCHET

Permanences des élu.e.s

Les lundi et jeudi de 18h à 19h. Les prises de rendez-vous se font pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

État Civil

Naissances

Léna, Sophie ISSARTEL née le 18.01.2022

Ewen, Jean-Marc, Maurice LECOCQ né le 13.03.2022

Maëlle, Catherine, Brigitte LAIGLE née le 05.05.2022

Noé RENARD né le 10.08.2022

Célia LANNAUD née le 19.08.2022

Marius, Lucien REBOUFFAT né le 06.12.2022

Eloïse, Anna REBOUFFAT née le 06.12.2022

Mariages

Nicolas ECLACHE et Angélique VOISIN le 28.05.2022

Romain TALMANT et Marie BOUQUET DES CHAUX le 24.06.2022

Damien LAROUDIE et Lucie BERNARD le 27.08.2022

Jacques LACLEE et Jacqueline VISSAC le 03.09.2022

Décès

Camille IMBAUD le 08.05.2022

Marie BOUCARD le 23.08.2022



Équipe municipale



**Grégory
Bonnet**
Maire



**Annick
Falempin**
1ère Adjointe
Responsable
lieux-dits Les
Peyrouses,
Chez Beaulaton,
Laschamps



**Jean-François
Porte**
2ème Adjoint
Responsable
lieu-dit Bonne-
val



**Mathilde
Faure**
Responsable
quartier Le
Bourg



**Gaël
Faure**
Responsable
lieux-dits Les
Larges, Les
Charmats, Les
Vergers



**Monique
Formento**
Responsable
lieu-dit Le Pey-
roux



**Bruno
Lopez**
Responsable
lieux-dits Les
Larges, Les
Charmats, Les
Vergers



**Françoise
Mathey**
Responsable
quartier Le
Bourg



Sylvain Mompied
Responsable
lieu-dit Latour
Serviat



**Norbert
Onzon**
Responsable
lieu-dit Le Pey-
roux



**Martine
Porte**
Responsable
lieu-dit Le Pont



**Jérôme
Rabanet**
Responsable
lieu-dit Les
Chanteaux



**Natacha
Vandamme**
Responsable
lieu-dit Le Pont



Justine Vergne
Responsable
lieu-dit Les
Nadeaux



**Jacqueline
Vissac**
Responsable
lieu-dit Lavaure

Principales décisions du conseil municipal en 2022

Modification du temps de travail de l'agent technique

Le conseil a accepté la demande de l'agent technique de réduire son temps de travail à hauteur de 80 % d'un équivalent temps plein (soit 28/35ème).

Reprise définitive de concessions

En 2018, avait été lancée une procédure pour faire la reprise des concessions BM, BQ, BW, EI, DY, HG et HF considérées en état d'abandon. Toutes les obligations ont été respectées pendant trois ans (constats officiels, publicités, affichages, arrêtés). Le dernier PV constatant l'abandon a été dressé le 10 janvier 2022 et le conseil a alors pu autoriser le maire à prendre l'arrêté définitif de reprise. Le nombre de places désormais disponibles justifie de ne pas engager de travaux d'extension du cimetière.



Projet photovoltaïque à Laschamps

Le conseil municipal s'est positionné favorablement à plusieurs reprises à l'égard d'un potentiel projet photovoltaïque au sol sur la parcelle communale AI233. La société SERGIES (émanation d'un syndicat public de distribution d'électricité) et la société Soleil de la Viouze (composée de SERGIES et de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge) sont intéressées par ce projet.

Il a été proposé sous une forme innovante au comité technique départemental EnR. L'objectif est de concilier protection de zones humides, développement et protection d'une flore particulière, valorisation pédagogique d'une source et production d'énergie qui puisse notamment financer les actions décrites.

Modification des horaires d'éclairage public

Jusqu'à fin 2022, la commune pratiquait l'extinction en milieu de nuit, de 23h à 6h avec une exception pour le bourg, les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, en raison de l'utilisation de la salle polyvalente.

Plusieurs éléments plaidaient pour une éventuelle suppression de cette exception :

- les manifestations les vendredis soirs sont peu fréquentes
- un parking a été créé à proximité de la salle polyvalente
- l'évolution du coût de l'électricité conduit à imaginer encore plus de sobriété
- la plupart des utilisateurs disposent de téléphones portables avec lampe

Au regard de ces éléments, le conseil a décidé de :

- * modifier les périodes d'éclairage en appliquant désormais une extinction entre 22h et 6h
- * ne conserver l'exception que pour les points situés en plein centre
- * supprimer l'exception du bourg dans la nuit du vendredi au samedi et conserver l'exception dans la nuit du samedi au dimanche

Achat d'une auto-laveuse

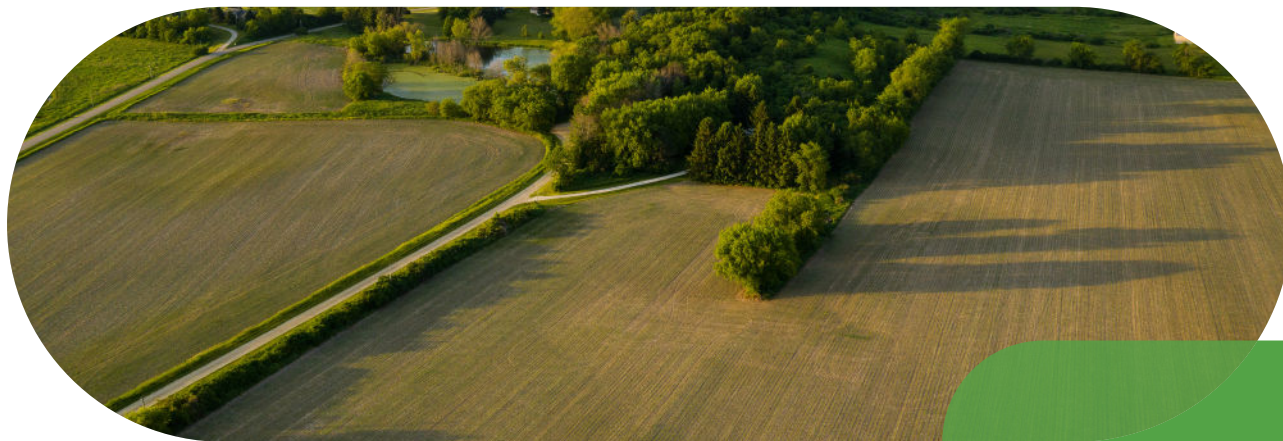
Il a semblé utile d'acquérir un matériel permettant de nettoyer les sols des bâtiments communaux et notamment le carrelage de la salle polyvalente. Une auto-laveuse permettrait d'éviter l'encrassement et faciliterait ledit nettoyage.

Le conseil a donc décidé l'achat d'une auto-laveuse professionnelle pour un coût de 1 750€HT. Cette auto-laveuse ne sera utilisée que par l'agent en charge du nettoyage des bâtiments communaux.

Travaux de traitement acoustique

Selon les types d'utilisation de la salle polyvalente (notamment lorsque les occupants sont peu nombreux), il est constaté un phénomène désagréable de « résonance » des voix. La commune avait fait le choix de ne pas intégrer la dimension acoustique en amont du projet car certaines préconisations de ce type sur des bâtiments de communes alentour avaient pu montrer une certaine inefficacité. Il avait donc été décidé d'intervenir, si nécessaire, a posteriori. Le conseil a acté le principe de la réalisation des travaux pour début 2023 sur la base d'un coût de 7 867,90 € HT et subventionné à hauteur de 40 ou 70% selon accord des partenaires financiers.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus peuvent être consultés sur montcel.fr ou en mairie



Aménagement foncier

L'avant-projet a été présenté début 2022 puis les observations ont été examinées par la commission communale d'aménagement foncier (CCAF).

Les prochains mois vont être consacrés à :

- borner le nouveau parcellaire (à partir de début décembre) afin que les propriétaires se rendent compte de l'emplacement des nouveaux lots attribués
- demander les avis des différentes instances concernées, notamment la DDT et la Police de l'Eau
- produire l'étude d'impact (bureau d'étude CESAME) sur les différents volets (voirie, remise en culture, hydraulique, plantations) de l'avant-projet de travaux connexes
- mener une enquête publique d'une durée d'un mois et recevoir les éventuelles réclamations des propriétaires sur le parcellaire et les travaux connexes
- réunir la CCAF pour examiner les réclamations sur le projet et éventuellement apporter des modifications.

Budget à consacrer aux travaux connexes :

Le programme de travaux connexes (voirie, hydraulique, remise en culture, plantations...) a été pré-établi. Il est actuellement d'un coût prévisionnel, honoraires et imprévus inclus, de 384 298,26€ HT, et sera étudié en CCAF pour arbitrer quels travaux seront finalement maintenus ou éliminés. Le maire a présenté les différents besoins de contribution communale en fonction du coût des travaux qui seraient potentiellement retenus et des subventions les accompagnant.

Le reste à charge peut être financé avec :

- une contribution communale
- un éventuel financement par une association foncière à constituer
- l'instauration d'une taxe spécifique aux travaux connexes ayant pour base les surfaces incluses dans le périmètre d'aménagement.

Considérant que de nombreux travaux connexes sont d'intérêt général (voirie, hydraulique, plantation de haies), le conseil municipal s'est orienté vers un financement par la commune appuyé notamment sur une augmentation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. Il a fixé une contribution communale cible de 135 000€ pour qu'ensuite la CCAF procède à des éventuels arbitrages permettant de respecter cette enveloppe financière.

Plan d'eau

En 2022, une réunion publique a permis de présenter les enjeux relatifs à notre plan d'eau et de constituer un groupe de travail composé d'élus et de tous les habitants intéressés, le GRAPPE (Groupe de Réflexion et d'Action Pour le Plan d'Eau).

Ce GRAPPE s'est réuni en octobre pour recenser les propositions.

Le plan d'eau actuel (1 hectare) est autorisé par arrêté préfectoral jusqu'au 21.10.2027. Un renouvellement de l'autorisation est conditionné à une mise aux normes, notamment sur la prise d'eau et l'exutoire. Le GRAPPE a souhaité que tout soit mis en œuvre pour faire renouveler l'autorisation.

Dans le cadre de l'aménagement foncier, la commune devrait disposer de 6,67 hectares de réserve foncière sur cette zone afin de permettre de nouvelles activités.

Ont été recensées les propositions des participants à l'égard de potentiels aménagements et travaux (extension baignade, jeux, infrastructures de loisirs et de sports, sentier- découverte, espace de festivités...).

Les prochains mois devront permettre d'identifier les coûts et les surfaces nécessaires de chaque éventuel aménagement, ainsi que les potentielles subventions, afin que le GRAPPE procède aux premiers arbitrages.

Le conseil municipal a décidé en décembre de missionner un bureau d'étude spécialisé en hydrologie afin d'appréhender quels travaux permettront de répondre aux attendus des services de l'État et quels usages peuvent être envisagés.

(voir compte-rendu exhaustif sur le site www.montcel.fr)



Éléments budgétaires 2021-2022

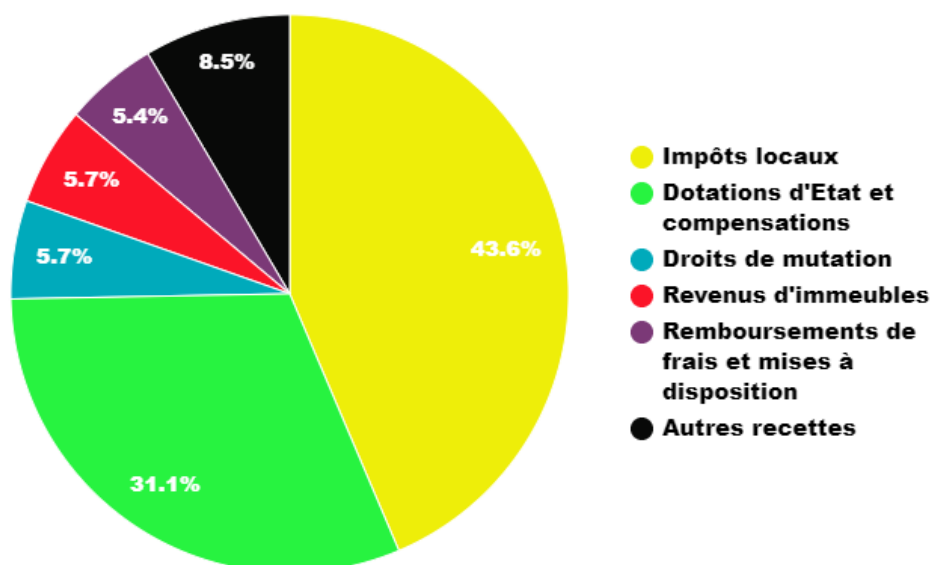
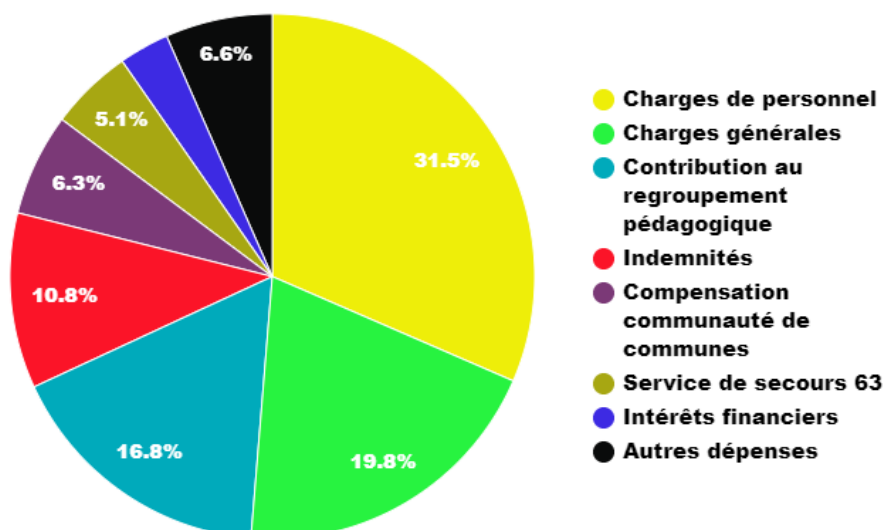
Notice : les comparaisons avec les niveaux départementaux et nationaux sont basées sur des moyennes pour des communes de la même strate (500 à 999 habitants).

La commune est encore caractérisée par une forte croissance démographique (344 habitants en 2009, 458 en 2016 et 527 au 01.01.2022).

La situation financière de la commune, après s'être améliorée pendant 4 ans, s'est quelque peu dégradée en 2021. La CAF (Capacité d'Autofinancement) Brute a été réduite à 70€/habitant contre 99€ en 2020. En raison notamment des gros investissements effectués en 2021, la CAF Nette a également été réduite, passant à 14€/habitant contre 43€ en 2020. Ces capacités s'éloignent des moyennes départementales, 179€/habitant en CAF Brute et 89€/habitant en CAF Nette.

L'encours de dette était par contre bien maîtrisé à fin 2021, 447€/habitant contre 721€/habitant pour la moyenne départementale.

Pour le budget 2022, les dépenses et recettes de fonctionnement étaient prévues à hauteur de 296 223,84€, tandis que les dépenses et recettes d'investissement étaient prévues à hauteur de 302 922,59€. Le conseil municipal visait une reconstitution partielle de la capacité d'autofinancement tout en intégrant au budget d'investissement les travaux de réfection de l'espace partagé. Pour alimenter les recettes de ce budget, le conseil a décidé, après avoir pris en compte le fait que les taux n'aient pas été augmentés depuis 2018 (+0,89 % sur le FB), d'augmenter en 2022 les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties de 3 %.





SALLE POLYVALENTE

Inauguration

Le 16 septembre 2022, les représentants de l'État, du Conseil régional, du Conseil départemental, les élus locaux, les représentants des associations et les habitants se sont réunis pour inaugurer la rénovation de la salle polyvalente. Plus d'une centaine de personnes ont pu apprécier la qualité et l'esthétique des nouveaux locaux et partager un moment convivial.

Conditions de location

Les réservations de la salle polyvalente se font à la mairie aux heures d'ouverture habituelles. La salle polyvalente est louée de façon forfaitaire du vendredi soir au dimanche soir au tarif de 200€ pour les résidents de la commune, de 400 € pour les non-résidents et les sociétés. Deux cautions sont demandées : 800€ pour la salle et 100€ pour le ménage. Les journées supplémentaires font l'objet d'une facturation de 50€.

Plan de financement

Plan de financement définitif des travaux de réfection de la salle polyvalente		
Financeurs	Montants HT	Pourcentage
Etat / DETR	62 618,00	36,58 %
Conseil départemental FIC	41 082,00	24,00 %
Conseil régional / Contrat Région	33 240,00	19,42 %
Total Financements publics (Ne peut excéder 80%)	136 940,00	80,00 %
Autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)	34 235,59	20,00 %
Coût HT	171 175,59 €	100,00 %

ESPACE PARTAGÉ

Inauguration

Le 16 septembre fut également l'occasion d'inaugurer l'espace partagé, ancienne caserne des pompiers rénovée. Celle-ci a été dénommée en l'honneur de Jacques Chanudet qui fut notamment conseiller municipal de la commune pendant trente ans, chef de la caserne et président du foyer rural. Ce nouvel espace est à disposition des associations de la commune pour leurs réunions et activités.

Plan de financement

Plan de financement définitif de réfection de l'espace partagé		
Financeurs	Montants HT	Pourcentage
Etat / DETR + bonification énergétique	9 236,78	42,74 %
Conseil départemental FIC (plan de relance)	6 815,00	31,54 %
Total Financements publics (Ne peut excéder 80%)	16 051,78	74,28 %
Autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)	5 557,99	25,72 %
Coût HT	21 609,77 €	100,00 %



BARNUM

Conditions de location

La commune dispose d'un barnum de 6x12 mètres

Pour les associations de la commune : gratuité

Pour les repas de quartier dans la commune : 25€ / week-end

Pour les particuliers résidant dans la commune : 50€/week-end

Caution 300€.

La location n'est pas possible pour les personnes extérieures à la commune.



Règlement 2023

Article I : Seuls les habitants résidant dans la commune de Montcel (résidence principale, secondaire ou location annuelle) auront le droit de pêche. Le fait d'être propriétaire d'un terrain ou d'une cabane de jardin ne donne aucun droit. Les personnes habitant en dehors de la commune, mais dont les parents y résident (parenté de 1er degré) pourront prendre une carte annuelle. Tout litige sera tranché par le Conseil municipal.

Article II : Jours d'ouverture : samedis, dimanches et jours fériés, du 2 avril 2023 au 4 juin 2023 (sauf 3 ou 4 samedis où le pisciculteur ne pourra pas nous livrer). Ensuite, tous les jours jusqu'au dernier dimanche d'octobre. Invitation possible les samedis, dimanches et jours fériés à partir du 4 juin 2023, tous les jours en juillet et août. Le nombre de prises est limité à 5 pour les truites et pour les tanches.

Article III : La pêche se pratique du lever au coucher du soleil sauf les jours de lâcher, à 7 heures les 2 et 16 avril, 1er mai, 14 et 27 mai, 4 juin.

Article IV : Chaque pêcheur devra être titulaire d'une carte annuelle ou journalière. La carte annuelle, dite familiale, couvre le (la) conjoint (e) ou concubin(e) et leurs enfants de moins de 16 ans. En dessous de 16 ans, les enfants pourront pêcher seuls à condition d'être munis d'une décharge signée d'un des parents porteurs de la carte familiale. Le (la) conjoint (e) ou concubin (e) et les enfants n'auront droit qu'à une seule ligne.

Article V : Les cartes journalières et d'invitation ne seront délivrées qu'à partir du 1er dimanche de juin.

Article VI : La pêche est autorisée à 2 lignes (flottantes ou calées), sauf les jours de lâcher de truites (1 seule canne). La pêche à la cuiller sera autorisée à partir du mois de septembre. Un amorçage léger en cours de pêche est autorisé (sang interdit).

Article VII : Les carpes en dessous de 2,5 kg et en dessus de 5 kg seront remises à l'eau. Les carpes AMOUR seront obligatoirement relâchées.

Article VIII : Tout pêcheur en action de pêche devra être en mesure de présenter sa carte au garde. Deux membres titulaires de carte pourront également assurer le contrôle.

Article IX : Les cartes sont à retirer chez Mr PORTE Jean-François : 04 73 33 05 77 ou 06 09 63 58 27

Annuelle : 32,00 € - Journalière : 5,00 €

Article X : Baignade et canotage sont interdits.

Article XI : Les poubelles seront retirées autour de l'étang. Pour respecter la nature, chaque pêcheur devra emporter ses déchets et bouteilles.

Informations

Pêcheurs, vous qui aimez la nature, merci de laisser votre emplacement propre lors de votre départ !

Information : À chaque lâcher, 30 kg de truites seront déversés. La buvette avec tripes et daube du 1er mai sera tenue par une association à déterminer.

Le pisciculteur de Saint Fargeol ayant fermé boutique, son successeur corrézien ne peut pas livrer 30 kgs de truites d'où fermeture de la pêche pendant 3 ou 4 samedis.

Nettoyage de l'étang prévu le dimanche 23 avril 2023

Espérons que la situation s'améliore et bonne pêche à tous. Venez nous rejoindre avec vos enfants pour un loisir calme et sain.

ÉCOLES

Montcel

La rentrée de septembre 2022 fut, elle, riche en nouveautés : elle s'est très bien déroulée avec l'arrivée de 10 petits nouveaux de trois ans et d'une nouvelle maîtresse, Chantal Sabatier. Mme Arnaud a repris sa classe à temps partiel en raison d'un poste d'enseignant formateur. Ses journées de décharge sont principalement assurées par Céline Declairieux. Du côté des At-sems, Sandrine Noir et Béatrice Bouchalois, les assistent efficacement au quotidien. Enfin côté garderie, nous avons accueilli Antoine en garderie et Charline en cantine, que nous remercions pour leur efficacité auprès de nos petits.

Quant à notre fée du logis, Séverine Michel, elle est toujours présente pour nous assurer un nettoyage en corrélation avec nos activités et le protocole sanitaire, nous la remercions très chaleureusement pour son investissement à toute heure.

Enfin, nous avons poursuivi après des années de réflexion et une année de mise en pratique, notre rythme scolaire de semaine à 4 jours. Tout le monde semble ravi et nous en profitons, parents d'élèves élus et enseignants, pour remercier notre syndicat SIRP et notre mairie pour leur écoute et leur confiance.

Nous avons pu reprendre la classe dans des conditions optimales, sans mise en place d'un protocole sanitaire, ce qui nous a permis de nouveau d'ouvrir nos classes et de partager des projets communs.

L'école a obtenu le premier niveau du label E3D qui récompense les écoles soucieuses de protéger leur environnement. Nous avons cette année l'ambition de décrocher la deuxième étoile avec une collaboration proche avec nos élus et la mairie : boîte à livres, jardin, costumes en recyclage, etc de nombreux projets sont prévus pour ces deux années à venir.

Sur le premier trimestre, les enfants ont déjà bénéficié de sorties école de la nature chaque lundi, et de l'intervention de Laurette de la médiathèque de Combronde. Une visite de la médiathèque est prévue le 6 décembre avec un raconte tapis et un kamishibai.

Les GS ont pu aller à la piscine de Gannat pour la découverte de la natation.

Le 12 décembre, journée de «Noël» avec les élèves et enseignants de l'école de Jozerand. Au programme: spectacle de la compagnie l'artisan du son, goûter, cadeaux. Le marché de Noël quant à lui pourra de nouveau avoir lieu sur chaque site de nos deux écoles. L'essentiel est de maintenir le lien avec les familles et de préserver les créations de nos petits artistes en devenir. En janvier, une nouvelle année civile recommencera, avec d'autres projets...mais chuuut, surprise ! Une intervention avec Planète Mômes est d'ores et déjà prévue, ainsi que le début d'un projet autour de la danse contemporaine dans le cadre du projet SMADC. Une journée d'échange aura lieu à la Passerelle le 9 juin. Enfin, deux spectacles destinés aux jeunes enfants sont réservés à la Passerelle, avec la prise en charge des transports par la Communauté de Communes, que nous remercions pour ces richesses culturelles et l'investissement de Sophie Contal sur le site de la Passerelle. En effet, la prise en compte des enfants de maternelle se fait rare dans les projets, de par leur spécificité.

L'ensemble des activités et des équipements de l'école est possible grâce au soutien financier ou matériel des communes (via le SIRP Jozerand-Montcel), de notre mairie, de l'implication et du soutien de notre équipe municipale, mais aussi de l'aide financière de l'association de parents d'élèves, mobilisée autour d'actions tout au long de l'année et de la coopérative de l'école (actions des enseignantes). La fin d'année devrait donner lieu à un moment festif commun, nous ne vous en dirons pas plus ;-).

Rien ne serait possible sans l'investissement des enfants et la confiance des familles...

Que chacun soit remercié pour son action au bénéfice de l'école.

Les prochaines inscriptions pour la rentrée 2022 se feront dès le mois de mai (enfants nés en 2020 et avant). Si vous souhaitez scolariser votre enfant dans notre école l'an prochain, merci de vous signaler en appelant l'école au 04 73 33 05 01 dès le mois de mars, ou par mail à ecole.montcel.63@ac-clermont.fr.

Prenez soin de vous et meilleurs vœux de santé et de bonheur, que cette année soit plus sereine que celle passée.

Chantal Sabatier et Maryline Arnaud



Jozerand

Répartition des effectifs et équipe enseignante pour cette année scolaire 2022-2023 :

Mme Fitamen 19 élèves (19 CP)

Mme Croux 22 élèves (6 CE1 et 16 CE2)

Mmes Bugnot et Rambert 25 élèves (15 CM1 et 10 CM2)

Soit 66 élèves

Le premier semestre de l'année civile 2022 fut riche en activités culturelles dans notre école. En effet, les enfants des classes de CE et de CM ont eu l'opportunité de participer au projet Comb'Images, mis en place par le SMADC. Ils ont ainsi eu des cours de danses traditionnelles et de hip-hop, et ont ensuite présenté leurs prestations face à un jeune public composé des élèves des autres écoles participantes.

De la même façon, les enfants de l'école ont assisté à une projection de courts-métrages du Festival International de Clermont-Ferrand, à la Passerelle. Ce sont donc les mini-films qui sont venus jusqu'à nous! Parmi ces petits films, un a fait l'unanimité chez les petits comme chez les grands, il s'agit de «Maman pleure des cordes»... Nous vous le conseillons pour vos longues soirées d'hiver.

Enfin, l'école a pu réaliser son voyage scolaire ajourné durant deux ans suite à la pandémie. Les enfants se sont rendus au Mupop (musée des musiques populaires) de Montluçon le 21 juin, jour de la fête de la musique. Découvertes d'instruments et écoutes de musiques à travers l'Histoire ont été au programme de cette journée très riche.

Toutes ses activités n'auraient pu avoir lieu sans les partenaires de notre école publique que nous remercions chaleureusement: la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge, les Municipalités de nos deux communes, l'Association des Parents d'élèves de Montcel/Jozerand.

Depuis la rentrée de cette année scolaire (2022-2023), tous les enfants de l'école ont déjà bénéficié d'un cycle « natation » du mois de septembre au mois de novembre. Les entrées au bassin de Gannat, ainsi que le transport en bus, ont été entièrement pris en charge par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. L'équipe pédagogique la remercie grandement. Les enfants de notre école ont aussi participé à une sortie sportive organisée par le Réseau Lumière et dont le thème était «les jeux traditionnels et coopératifs». Les enfants devaient présenter un jeu à d'autres classes et aussi tester les jeux qui leur étaient présentés par les classes des écoles partenaires. Cette journée fut riche en stratégie, découverte et échanges de toutes sortes.

Enfin, les enfants de notre école se sont rendus auprès de ceux de l'école de Montcel afin d'assister à un spectacle de Noël le 12 décembre. Ce spectacle, «l'artisan du son», était réalisé par un artiste local issu de Saint-Bonnet-près-Riom Son financement a été pris en charge par le Syndicat Intercommunal, qui reçoit bien sûr les chaleureux remerciements de tous, petits et grands! Merci aussi à l'APE pour le transport offert!

Le marché de Noël a pu faire son grand retour dans notre école 12 décembre Les enfants ont vendu leurs productions plastiques afin de décorer leurs maisons en cette fin d'année. Les enseignantes remercient les animatrices et animateurs des TAP qui ont participé à la fabrication des objets.

Enfin, l'école est devenue officiellement, le 11 novembre de cette année, l'école communale Daniel Chaneboux. L'équipe pédagogique remercie la Municipalité de l'avoir associée à ce moment fort en émotions.

Bonne lecture et meilleurs vœux à toutes et à tous !

INFORMATIONS

Réseau Seniors CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie) informe et accompagne les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels pour toutes formalités permettant de meilleures conditions de vie à domicile.

Outre des aides pratiques et/ou financières, le Clic et ses partenaires proposent de nombreuses actions, ateliers et conférences, sur les communes du territoire Riom-Limagne-Combrailles.

À Montcel en 2022, les séances de Gym du lundi et mercredi matin ont été reconduites. Nous avons pu bénéficier d'ateliers naturopathie, auto-massage, sophrologie/relaxation, initiation à la marche nordique, nutrition, balades nature. Il est possible également de participer sur d'autres communes: qi gong, jeux de mémoire, vélo, activités créatives...

Des journées collectives ont été organisées : randonnée au Lac du Guéry avec repas au Col de La Croix-Morand, Étang de Chancelade/Charensat avec activité grimpe d'arbres (accessible à tous !), marche méditative, balade en forêt, puis en fin d'année sortie au marché de Noël de Clermont-Ferrand, avec repas, visites, notamment de l'espace autonomie.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour les propositions 2023. Tous les services sont entièrement gratuits.

Association Réseau Seniors – CLIC Riom-Limagne- Combrailles

51 rue Lafayette 63200 Riom – 04 73 33 17 64

secretariat@clic-riom.fr – www.clic-riom.fr

Syndicat Bois de l'Aumône

À compter du 31 octobre, les sites du SBA adoptent tous les mêmes horaires, pour toute l'année.

Fini le casse-tête des horaires d'ouverture différents selon la déchèterie ou la saison.

À compter du 31 octobre, les déchèteries et le pôle de valorisation seront ouverts : de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h

Billom – Riom – Veyre-Monton : du lundi au samedi

Aigueperse – Châtel-Guyon – Ennezat – Lezoux – Maringues – Volvic : du mardi au samedi

Saint-Angel : mardi et samedi (+ le vendredi en été)

Le calendrier 2023 du ramassage des poubelles vertes et jaunes est téléchargeable sur le site du SBA <https://www.sba63.fr>



ASSOCIATIONS

Téléthon

Comme chaque année, nous avons participé au Téléthon.

Certains auront sûrement remarqué qu'il n'y a pas eu de repas pour le téléthon cette année, non par manque de motivation mais plutôt par manque de bénévoles.

Nous avons malgré tout vendu notre pain traditionnel, nos confitures et les champignons secs de Christian.

Merci pour votre générosité lors de notre passage avec les brioches le samedi matin. Nous tenons à remercier nos vendeurs et tout particulièrement Marien qui vient de loin chaque année pour participer avec nous.

Nous avons reversé à l'AFM 3 112€ pour la recherche, le soutien aux malades et leur famille.

Nous espérons votre soutien et votre aide pour le Téléthon 2023. Faites-vous connaître si vous avez quelques heures à nous consacrer la première semaine de décembre.

Ne jetez pas vos pots de confiture type Bonne Maman.

Nous vous souhaitons une année 2023 pleine de joie et de bonheur.

L'équipe du Téléthon de Montcel

Foyer Rural

2022 : une année bien remplie pour le Foyer Rural !

Ce fut d'abord la « Carniflette », une manifestation organisée avec l'APE. Il est certain que la déambulation dans le bourg et jusqu'aux Vergers restera dans les mémoires des petits et des grands, avec en tête le fier Mr Carniflette suivi d'un long cortège joyeux et animé. Le final où Mr Carniflette s'est enflammé devant les yeux médusés d'une ronde d'enfants fut le clou du spectacle !

La pluie s'était invitée à Montcel en Zik ce 25 juin mais le public fut au rendez-vous et les prestations des groupes de musique, dans des styles différents, ont mis l'ambiance tard dans la nuit. On ne présente plus Montcel en Fête et l'édition 2022 dépassa même nos espérances côté public car nous avons, de toute évidence, battu un record d'affluence.

Le 16 septembre, le Foyer Rural avait proposé un « after » histoire de prolonger le jour-même les inaugurations de la salle polyvalente et de l'espace partagé. Soirée très conviviale et festive !

À l'heure où vous lisez ces lignes, Montcel en Bouche du 17 décembre, notre ultime manifestation 2022, sera passé et le Foyer Rural devrait s'apprêter à fonctionner sur un mode collégial en 2023. D'ailleurs, le nouveau Foyer Rural recherche des bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Souhaitons-lui un bel avenir haut en couleurs et plein de dynamisme !

Belle année 2023, joyeuse et confiante !

Le Foyer Rural de Montcel.



APE Jozerand-Montcel

Le début de l'année 2022 a été particulièrement chargé pour l'APE avec la tombola de l'Épiphanie, le loto, la Carniflette, la fête de l'étang de Montcel, la vente de plants de printemps et la fête du pain à Jozerand. Pour cette nouvelle année scolaire, le bureau de l'association a changé en grande partie, mais compte toujours sur le soutien de précieux bénévoles pour l'aider dans l'organisation des différentes manifestations.

Les événements retenus par l'équipe sont les suivants :

- vente de plants de Toussaint
- tombola de l'Épiphanie
- vente de plants de printemps
- fête du pain
- kermesse

Cette année, la kermesse sera organisée mi-juin conjointement avec les écoles.

Les bénéfices déjà réalisés ont permis de financer plusieurs projets pédagogiques, et nous espérons que d'autres bénévoles viendront grossir nos rangs pour permettre à nos enfants de bénéficier au mieux des projets pédagogiques organisés par les maîtresses des écoles de Jozerand et de Montcel.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

L'Association des Parents d'Élèves du RPI Jozerand-Montcel



Montcel Durable

Déjà 6 ans que Montcel Durable œuvre pour mener à bien le premier projet éolien citoyen d'Auvergne.

Notre projet est porté par des citoyens dont la plupart vivent et continueront à vivre sur place. Nos décisions sont responsables, transparentes et démocratiques ; y prennent part citoyens adhérents et représentants des communes.

Les évolutions des matériels, le gisement de vent, les études réglementaires, le plan régional de développement éolien, convergent pour que notre territoire puisse contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'État en matière de mix énergétique.

C'est également l'opportunité d'assurer notre autonomie énergétique, avec des coûts d'électricité des plus bas, et de donner des moyens financiers conséquents à nos collectivités.

Une brochure détaillant le projet et ses enjeux vient de vous être distribuée.

Des informations publiques vont également être organisées le 28 janvier et nous nous tenons à votre disposition pour tout échange.

Nos meilleurs vœux vous accompagnent toutes et tous pour cette nouvelle année.

Éclat'Couleurs

L'association Éclat'Couleurs organise des cours de peinture dispensés par l'artiste Freisa. Les cours ont lieu le mercredi dans les nouveaux locaux associatifs derrière la salle des fêtes : cours de street-art de 18h00 à 19h30 et cours de peinture acrylique de 20h00 à 21h30.

Éclat'Couleurs réalise aussi des fresques murales et diverses animations à la demande de partenaires professionnels et associations.

Nous avons également le plaisir d'organiser régulièrement des expositions de nos œuvres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Marie-Hélène Janna au 06 31 37 36 30.



VIE DES QUARTIERS

Latour

Le traditionnel repas du village de Latour Serviat s'est déroulé début septembre. C'est autour d'une paëlla que les latouriens et latouriennes se sont réunis dans une ambiance festive.

Lavaure

Lavaure, un village qui a toujours un évènement à célébrer !

Tout d'abord, depuis juin, Pascal l'instituteur ne compte plus les « dodos » puisqu'il est entré dans le cercle des retraités.

En août, Célia est arrivée dans le foyer d'Anne-Laure et Bébert pour la plus grande joie de Paul qui peut enfin couvrir sa petite sœur de bisous !

Enfin, au mois de septembre, Jacqueline et Jacques ont convolé en justes noces.

Tous ces évènements permettent aux Lavauriens de se rencontrer autour de repas festifs.

Nous avons hâte d'accueillir les nouveaux habitants récemment installés ainsi que ceux dont l'arrivée est prévue dans les mois à venir, en espérant trouver des dates rassemblant un maximum de Lavauriens.



Le Pont

Depuis l'édition de l'année dernière, une nouvelle maison a poussé au Pont sur « notre terrain ». Mais nous avons trouvé un autre lieu tout aussi agréable pour festoyer tous ensemble, merci JF !

Les 27 et 28 août 2022, nous nous sommes rassemblés sous le barnum, autour d'une belle table appétissante et bien abreuvée, pour vivre des moments conviviaux, entre voisins et amis du Pont.

Rires, joie, blagues, chansons, danses, repas, jeux, pain au four à bois, photos souvenirs et bonne humeur... les ingrédients indispensables étaient présents à notre traditionnelle fête du Pont.

C'est un week-end spécial où nouveaux et anciens se rencontrent et s'amusent ensemble. Alors venez nous rejoindre l'été prochain, vous êtes tous les bienvenus !

Au plaisir de vous retrouver fin août 2023.

RAPPEL DES RÈGLES

Afin de préserver la bonne ambiance de nos quartiers, merci de respecter ces quelques règles de savoir-vivre entre voisins

Travaux

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Animaux

Les propriétaires d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (aboiements, divagations...)

Déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

COMMÉMORATIONS

En cette année 2022, nous avons eu le plaisir de retrouver les habitants de Montcel, les pompiers et la Banda de Combronde pour les commémorations des 8 mai et 11 novembre. Grands et petits ont pu profiter d'un moment de convivialité dans la nouvelle salle polyvalente.



UN PEU D'HISTOIRE



A travers des extraits du Conseil municipal de 1880 à 1894

1880 : Un emprunt de 5000 francs et le secours de l'Etat seront nécessaires pour la construction de l'école. Pour combler le déficit, la commune se chargera de livrer 111 m³ de sable prévus au devis. celui-ci sera pris dans le communal du Rivalet. Un problème est posé par l'escalier unique pour les logements de l'instituteur et de l'institutrice. Il y a lieu de prévoir un deuxième escalier. De plus, il n'y a pas de cave. Les difficultés pour le deuxième escalier sont en discussion au Conseil. Il sera difficile d'accéder du premier étage aux mansardes du grenier. Il sera décidé de surseoir à la construction de la chambre mansardée côté nord

1894 : Suite à la plainte de plusieurs habitants, il sera interdit, à partir du 1er mars de faire pacager les moutons dans les communaux de Laschamps. Il y aura lieu de laisser les pacages aux bêtes à cornes.

1890 : Des réparations au pont de la Morge au lieu-dit "Le Pont de Montcel" sont à effectuer. Le peu de largeur de ce pont nuit à la circulation qui est très active. Il serait très utile de l'élargir. Pour faire face aux dépenses qu'occasionnera le dit élargissement, un crédit de cent francs sera voté ainsi que la vente de quatre peupliers et la mayère des saules sis aux Rivalet et à Laschamps.

1892 : Le 30 juillet un très gros orage de grêle détruit en partie le toit de l'école. Un devis est établi comprenant huit mille tuiles plates, cinq cents briques (cheminées), trois m³ de chaux, quatre m³ de sable et cinquante journées de maçon à quatre francs, soit un total de cinq cent quatre francs. L'arrachage des noyers dans le cimetière sera effectué et remplacé par des sapins sur les angles afin qu'ils emplissent le lieu de repos.

1894 : Un arrêté municipal sera pris concernant le droit de paître des divers animaux dans le communal de Laschamps. Celui-ci d'une superficie de vingt hectares sera divisé en deux. Dans la partie des Rivalet d'une surface de trois hectares, tous les animaux auront le droit de pacager en toute saison. Dans la deuxième partie de dix-sept hectares, il sera interdit d'y laisser pacager les moutons, les oies et les porcs. Le Conseil décide de demander l'élargissement du chemin à l'entrée du Bourg. Il y aura lieu de s'entendre avec le propriétaire, Monsieur Cromarias, Curé de Saint Pierre le Chastel. Une réclamation émanant de nombreux habitants concerne la quête à domicile lors des fêtes de Noël, faite par le sacristain à son seul bénéfice. Considérant que cette quête consiste à recueillir des objets en nature, tels grains et argent, le Conseil décide que cette façon de procéder est absolument mal vue et contraire à la loi interdisant toute mendicité. Il y a donc lieu de l'interdire.

ANNUAIRE ENTREPRISES

Bout de carreaux
BATISSE Mickael
Carrelage - faïence - travertin - parquet
2 rue des Peyrouses - Piory
07 60 63 02 54

BENETOLLO Fanny
Courtierre en prêts
14 Rue des Charmats - Les Charmats
06 09 72 59 85

Compagnie des déboucheurs
BERA Sébastien & LANNAUD Bertrand
Débouchage de canalisations
18 Chemin du Quaire - Latour
07 66 27 76 76

VALKYRIE Workshop
BRUN Philippe
Atelier custom Honda Valkyrie
5 Chemin du Quaire - Latour
06 76 25 48 91

BOUQUET DES CHAUX
Véronique
Dessinatrice Portraitiste
Impasse de la Saint Blaise - Les Chanteaux
06 07 89 88 35

CBC Repro
CHABAULT Julien
Reprogrammation moteur conversion éthanol
12 Rue du Pradas - Le Peyroux
06 95 55 98 98

CHAMPEYROUX Alain
Commerce de gros d'animaux vivants
Chemin de la croix St Priest - Latour
06 11 22 89 44

DE OLIVEIRA Jonathan
Carrelage - faïence
16 rue des larges - Les Larges
06 61 35 68 46

La Clémensarde
ENDRIVET Gilles
Location gîte
2 Rue des Larges - Les Larges
06 30 92 52 49

ESPAGNOL Mylène
Art thérapeute
Rue des Charmats - Les Charmats
06 07 51 30 67

FLEURY Daniel
Multiservices
Chemin de la Ganne - Le Pont
06 47 52 70 96

Le Rucher Fleury
FLEURY Francis
Apiculteur récoltant
2 Chemin de Larouay - Le Pont
06 83 45 53 82

FOLLIN Olivier
Exploitant agricole
Chavanon - Lavaure
06 64 90 74 48

FRANCISCO Lionnel
Électricité générale rénovation
Impasse des Moulins - Le Pont
07 60 02 41 25

Evenaturo
HANUS Eve
Naturopathe
13 Chemin du Quaire - Latour
06 11 80 91 02

LISSILOUR Jean-François
Location minibus 9 places
4 Chemin du Quaire - Latour
06 84 07 38 98

GAEC de Lavaure
MONTPIED Michel & MONTPIED Sébastien
Exploitants agricoles
12 Rue de la Saint Martin - Lavaure
06 84 60 57 28

PRB
PORTE Jean-François
Menuiserie - charpente - restauration
Rue du pont romain - Le Pont
06 09 63 58 27

Loca-Web
RABANET Jérôme
Création de sites internet
3 Chemin de la Côte - Les Chanteaux
07 52 67 95 45

EAURKA
SILVA Steve
Vente appareillage plomberie - chauffage - sanitaires
21 Impasse Saint Blaise - Les Chanteaux
06 07 62 10 36

Combrailles toitures
SICARD Cédric
Charpente - couverture - zinguerie
13 Rue de Nadeaux - Les Nadeaux
06 86 31 07 68

SOLITO-DOLLET Marie-Elise
Chambre d'hôte - Gîte
13 Rue du Pradas - Le Peyroux
06 70 74 17 27

VINCENT.R
VINCENT Raphaël
Plomberie chauffage
8 Chemin du bois de Jacques - Le Bourg
06 66 98 73 64

Adresse :
3 rue Suchet des Rameaux -
Le Bourg
63460 MONTCEL

Téléphone :
04 73 33 03 65
le lundi de 14h à 18h30 et
le jeudi de 9h à 12h30 et de
13h30 à 18h30

Courrier électronique :
mairie@montcel.fr

Mentions légales

Éditeur : Commune de Montcel

Directeur de publication : Grégory BONNET

Responsables de la conception et réalisation : Grégory BONNET, Françoise MATHEY, Martine PORTE, Jérôme RABANET

Imprimeur : All Numeric 63100 Clermont-Ferrand

Crédits photographiques : Maryline Arnaud, Marie-Hélène Janna, Françoise Mathey, Christian Montpied, Martine Porte, Séverine Villatte, Jacqueline Vissac, Jodie Way

Images d'illustration : rbkelle, wirestock

Date de parution : Janvier 2023